

Revue d'histoire maritime

24

Varia, Boureille – 979-10-231-1905-3

Gestion et exploitation
des ressources marines de
l'époque moderne à nos jours



Revue
d'histoire
maritime

Dirigée par
Olivier Chaline
& Sylviane Llinares

n° 24
Gestion et exploitation
des ressources marines
de l'époque moderne
à nos jours

Gilbert Buti,
Christophe Cérino,
Daniel Faÿet
& Olivier Raveux

Cueillis au fil des littoraux tantôt européens (goémon, barilles), tantôt lointains (wakame), prélevés au fond des mers (corail, éponges, fruits de mer), nombreux sont les organismes marins exploités par l'homme. S'ils arrivent souvent dans nos assiettes, ils entrent aussi dans des circuits commerciaux complexes et dans des chaînes de transformation artisanales ou manufacturières sous l'Ancien Régime, industrielles à l'époque contemporaine.

Ces ressources sont désormais au cœur de nos préoccupations, que l'on s'inquiète de leur épuisement ou que l'on en prospecte de nouvelles. Elles stimulent aussi les convoitises et renforcent le mouvement de territorialisation des mers et océans. De tels enjeux, si actuels, n'en sont pas moins à considérer dans une plus longue durée, ici depuis le XVIII^e siècle. C'est là tout l'intérêt de ce numéro 24 de la *Revue d'histoire maritime*, riche des analyses des spécialistes reconnus de plusieurs disciplines.

Depuis vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Maquette de couverture : atelierpapier.fr

www.pups.paris-sorbonne.fr

25€
979-10-231-0578-0

FED
4124



9 791023 105780

Revue d'histoire maritime

24

Gestion et exploitation
des ressources marines
de l'époque moderne à nos jours

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN PAPIER : 979-10-231-0578-0
PDF complet – 979-10-231-1890-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1891-9
Présentation du dossier – 979-10-231-1892-6
Charpentier – 979-10-231-1893-3
Sintès – 979-10-231-1894-0
Buti & Raveux – 979-10-231-1895-7
Faget & Carroll – 979-10-231-1896-4
Rivoal – 979-10-231-1897-1
Ferrière & Prima – 979-10-231-1898-8
Fichou – 979-10-231-1899-5
Améziane – 979-10-231-1900-8
Geistdoerfer & Fichou – 979-10-231-1901-5
Geistdoerfer – 979-10-231-1902-2
Mariat-Roy – 979-10-231-1903-9
Varia, Schnakenbourg – 979-10-231-1904-6
Varia, Boureille – 979-10-231-1905-3
Chronique, Bon Djemaa – 979-10-231-1906-0
Chronique, Cloutour – 979-10-231-1907-7
Chronique, Péton – 979-10-231-1908-4
Comptes rendus – 979-10-231-1909-1

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Revue dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (22-23) était consacré à « L'économie de la guerre navale », de l'Antiquité au ^{xx}^e siècle.

Le prochain numéro (25) portera sur « Le navire à la mer ».

Comité scientifique

Pascal Arnaud, Patrick Boureille, Manuel Bustos Rodriguez, commissaire général Vincent Campredon, Olivier Forcade, Jean-Marie Kowalski, Magali Lachèvre, Caroline Le Mao, Michael Limberger, Sylviane Llinares, Tristan Lecoq, Mathias Tranchant, Jacques Paviot, David Plouviez, Amelia Polonia, Louis Sicking.

Secrétariat de rédaction

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier est à adresser à
Olivier Chaline
Sorbonne université
1 rue Victor Cousin
75230 Paris cedex 05

Les ouvrages à recenser sont à adresser à
Caroline Le Mao
université Bordeaux-Montaigne
UFR d'Histoire
33607 PESSAC cedex

Sommaire

Éditorial

Olivier Chaline.....	8
----------------------	---

DOSSIER

GESTION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES DE L'ÉPOQUE MODERNE À NOS JOURS

Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours

Gilbert Buti, Christophe Cérino, Daniel Faget & Olivier Raveux	13
--	----

La gestion d'une ressource maritime: le goémon en Bretagne (fin XVII^e-XVIII^e siècle)

Emmanuelle Charpentier	17
------------------------------	----

Exploitation, production et commerce des Soudes naturelles en Méditerranée occidentale au XVIII^e siècle

Nicole Sintès	37
---------------------	----

Une intégration marseillaise dans la filière corail:

la manufacture royale Miraillet, Rémuzat & C^{ie} (1781-1792)

Gilbert Buti & Olivier Raveux	55
-------------------------------------	----

La base de données Histospongia. Exploitation des éponges en méditerranée au XVIII^e siècle: sources, méthodologie, premiers résultats

Daniel Faget & Éric Carroll	73
-----------------------------------	----

Gérer les ressources lagunaires. La pêche locale dans l'approvisionnement de Venise (XVIII^e siècle)

Solène Rivoal	97
---------------------	----

La culture du wakamé en France. Diffusion des savoirs et multiplicité des acteurs dans une controverse scientifique autour d'une ressource marine végétale

Hervé Ferrière & Véronique Prima	113
--	-----

L'industrie de l'iode de la mer, un produit stratégique (1820-1945)

Jean-Christophe Fichou	127
------------------------------	-----

Fruits de mer méconnus : quelles utilisations ? quels impacts sur la ressource ? Nadia Améziane	139
La mer et les ressources marines : pratiques et vertus thérapeutiques Alette Geistdoerfer & Jean-Christophe Fichou	157
L'exploitation des ressources océaniques profondes : les rêves et la réalité Patrick Geistdoerfer	169
Hommage à Alette Geistdoerfer Émilie Mariat-Roy	183

VARIA

Bonne prise ou mainlevée ? Pratique et cadre juridique de la navigation neutre au XVIII ^e siècle Éric Schnakenbourg	191
L'implantation de la base opérationnelle de l'île Longue : un enjeu local vite oublié Patrick Boureille	207

CHRONIQUES

Position de thèse. Le port en Mésopotamie aux III ^e et II ^e millénaires av. J.-C. Hommes, activités, techniques et structures Maëva Bou Djemaa	227
Position de thèse. Les relations entre l'homme et la mer dans « le pays des Isles de Xaintonge » au XVII ^e siècle Marie Cloutour	233
Position de thèse. Penser l'existence de vie dans les profondeurs marines au XIX ^e siècle : d'un abîme impossible à l'origine du vivant (1804-1885) Loïc Péton	239

COMPTES RENDUS

Éric Rieth, <i>Navires et construction navale au Moyen Âge. Archéologie nautique de la Baltique à la Méditerranée</i>	245
Yannis Suire, <i>Le Marais poitevin des origines à nos jours</i>	247
Yannis Suire (éd.), <i>La Côte et les marais du Bas-Poitou vers 1700</i> <i>Cartes et mémoires de Claude Masse, ingénieur du roi</i>	249
Olivier Chaline, <i>Les Armées du roi. Le grand chantier (XVII^e-XVIII^e siècle)</i>	251
Silvia Marzagalli, <i>Bordeaux et les États-Unis, 1776-1815. Politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial</i>	255
Hervé Pichevin & David Plouviez, <i>Les Corsaires nantais pendant la Révolution française</i>	260
Alain Gérard (éd.), <i>Mes Aventures. Journal inédit de Paul-Émile Pajot (1873-1929), marin-pêcheur et peintre de bateaux</i>	263
Guillemette Crouzet, <i>Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)</i>	265
Thomas Vaisset, <i>L'Amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme</i>	269

Varia

L'IMPLANTATION DE LA BASE OPÉRATIONNELLE DE L'ÎLE LONGUE : UN ENJEU LOCAL VITE OUBLIÉ

Patrick Boureille

*Professeur certifié HC, Service historique de la Défense,
division « Recherche, études et enseignement »*

Chef du bureau Marine

Le 15 février 1965, inspectant l'École navale à Lanvéoc-Poulmic, le général de Gaulle insiste dans son discours sur le rôle prépondérant que la Marine est appelée à jouer dans la défense de la France¹. Regagnant en fin d'après-midi la préfecture maritime de Brest sur le dragueur océanique *Colmar*, il effectue un crochet du côté de la pointe des Espagnols. À la passerelle, le chef de l'État se tourne alors vers les personnalités qui l'accompagnent et déclare, en désignant le fond de la rade : « La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin². » À travers les propos du général, chacun comprend que l'Île Longue a été choisie pour devenir la base opérationnelle des futurs sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, le *Holy-Loch* français³. Pour qui l'ignore encore, le *Télégramme de Brest* du 16 février l'annonce clairement⁴.

Cette communication vise à présenter l'accueil réservé par les populations et les autorités locales à l'implantation, à la construction et au développement de la base opérationnelle de la force océanique stratégique de 1965 à 1980. Les bornes chronologiques correspondent d'une part au choix du lieu parmi les différents sites envisagés et de l'autre à l'établissement d'un consensus local autour de cette implantation. Il s'agit ici de retracer l'histoire très

1 L'idée de ce texte est née des conversations avec M. Yves Cariou en 2010 alors que nous collaborions au texte de *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel* (Quimper, Palantines, 2010). Cette communication lui doit énormément. Elle a aussi bénéficié de la relecture et des conseils du capitaine de vaisseau (h) François Fouré dont une partie de la famille a connu intimement les événements narrés ici. Qu'ils me permettent tous deux de leur dédier ce texte.

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. IV, *Pour l'effort. 1962-1965*, Paris, Plon, 1970.

2 Amiral Maurice Amman (1904-1988), *Mémoires*, Vincennes, SHD (Marine), s.d., p. 243.

3 Depuis 1961, Holy Loch, près de Glasgow en Écosse, est le lieu de stationnement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins américains Polaris en Europe (« La presque île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », *Combat*, 30 août 1965).

4 *Le Télégramme de Brest*, 16 février 1965, p. 1.

courte et ramassée dans le temps d'une communauté qui est passée en moins de vingt ans d'un refus de vivre avec le nucléaire à sa porte à une acceptation de cette mauvaise fortune en attendant, période plus récente que les archives ne nous permettent pas d'évoquer, une adhésion pleine et entière⁵.

Les ressources documentaires et archivistiques utilisées ici appartiennent pour partie aux collections du département « Marine » du service historique de la Défense, déposées dans ses sites de Brest et de Vincennes, pour partie à de la documentation ouverte essentiellement journalistique et bibliographique.

UNE VAINES OPPOSITION À LA RAISON D'ÉTAT (1965-1966)

208

Depuis novembre 1959, le nouveau pouvoir politique a décidé que les forces nucléaires stratégiques dans leur déclinaison navale ultime reposeront sur la constitution d'un groupe d'unités sous-marines « ayant la capacité de lanceur d'engins⁶ ». La seconde loi de programmation militaire quinquennale, adoptée par le Parlement la veille de Noël 1964, annonce clairement dans l'exposé des motifs que « trois sous-marins [à propulsion nucléaire] portant chacun seize engins sont prévus, le premier dev[ant] être opérationnel en 1970⁷ ».

Constituer une telle force est la mission confiée à l'organisation baptisée « Cœlacanthe ». Structure très légère, elle doit coordonner l'action des multiples intervenants militaires et industriels, publics et privés, dans cette gigantesque entreprise. Les conséquences non seulement des apories scientifiques et techniques, mais aussi des faiblesses organisationnelles du projet de sous-marin atomique à uranium naturel et eau lourde *Q.244* sont donc tirées⁸. Dans les conditions techniques de l'époque, vu la portée prévisible – et limitée – des missiles ainsi que le temps de transit pour se rendre dans les zones de patrouille, trois SNLE admis au service actif n'autorisent la permanence que d'une seule unité à la mer, susceptible d'incarner la menace dissuasive⁹.

5 Les dramatiques événements de mars 2011 à Fukushima qui ont rallumé en de nombreux points du globe la contestation antinucléaire n'ont donné lieu aux portes de la base opérationnelle à aucune manifestation d'hostilité.

6 Service historique de la Défense, archives de la Marine à Vincennes (SHD-MV), 3BB⁸ CSM 14, procès-verbal de la réunion du Conseil supérieur de la Marine (CSM) du 19 décembre 1962, p. 45.

7 *Journal officiel de la République française* du 24 décembre 1964, p. 11500-11501. Loi de programme n° 64-1270 « relative à certains équipements militaires », exposé des motifs.

8 Maurice Vaisse, « Le *Q. 244*, le premier sous-marin atomique français », *Revue historique des armées*, n° 180, 3/1990, p. 35-46.

9 Marc Theleri, *Initiation à la force de frappe stratégique, 1945-2010*, Paris, Stock, 1997, p. 217-218; Jacques Villain, *La Force de dissuasion française. Genèse et évolution*, Paris, Docavia/Larivière, 1987, p. 197-198.

Mais où implanter le port-base ? Son rôle et l'étendue de ses missions doivent d'abord guider le choix. Le chef d'état-major de la Marine, l'amiral Georges Cabanier, sous-marinier par sa spécialité, établit la liste des prérequis :

Le port-base doit être en mesure d'assurer le soutien logistique nécessaire à tout sous-marin, c'est-à-dire : réparations, entretien, ravitaillement, courant électrique, casernement, détente ; il doit aussi être prévu pour la manipulation, le stockage et l'entretien des engins et des charges nucléaires, le démarrage des réacteurs, l'évacuation des effluents radioactifs, le changement des cœurs des réacteurs. [...] La protection de ce port-base est évidemment très importante. Des mesures et des moyens de sûreté particulièrement étudiés seront mis en place autour des sous-marins et de leur infrastructure opérationnelle. Ces mesures sont indispensables tant pour la crédibilité de la dissuasion que pour la protection de moyens précieux contre toute entreprise adverse¹⁰.

À l'instar des études qui ont présidé à l'implantation des centres d'expérimentations nucléaires, les possibilités de choix, au premier abord multiples, se réduisent très vite tant les conditions requises poussent à l'élimination de nombreux sites initialement retenus¹¹. Il est en effet impératif de disposer d'une rade-abri facile à protéger des intrus et en eau profonde pour permettre une évolution aisée des sous-marins. À proximité, une surface de terrains suffisante doit recevoir non seulement les silos de stockage des missiles¹², un centre opérationnel et administratif, mais aussi des casernements pour le personnel permanent, les pompiers, les fusiliers marins chargés de la sûreté, etc.

La Méditerranée est une mer étroite qui ne convient pas aux missions des SNLE. Surveillée au niveau de son débouché occidental, elle ne présente pas de sites appropriés avec ses côtes urbanisées et de plus en plus vouées au tourisme. Le choix se porte sur la façade atlantique. Très rapidement, la Manche se révèle impraticable : Cherbourg concentre déjà les moyens de construction et ouvre sur un des lieux de passage les plus fréquentés de la planète. Reste la Bretagne, et plus précisément la partie occidentale du Finistère, avec l'Île Longue

10 Georges Cabanier, « Le sous-marin nucléaire français », *Revue de Défense nationale*, n° 245, avril 1966, p. 595-605, p. 599.

11 Pour une comparaison avec le Pacifique : Patrick Boureille, « La Marine et le choix du site du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique entre 1957 et 1963 », communication au colloque « Bases de la puissance », neuvièmes journées d'histoire maritime franco-britannique, service historique de la marine, UMR Roland-Mousnier et UMR IRICE, Cherbourg, 2-4 décembre 2004. Pour le plateau d'Albion : Joël Carrière, *Le Plateau d'Albion. Histoire de la composante terrestre des forces nucléaires stratégiques françaises (1965-1996)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. du professeur Jules Maurin, université Paul-Valéry – Montpellier 3, juin 2000.

12 Les lanceurs sont stockés à part des têtes nucléaires. Telle est la raison d'être de l'annexe de Guenvenez et de certains des bâtiments de la base même.

en rade de Brest finalement préférée à la baie de Douarnenez¹³. La proximité de l'ensemble industriel constitué par la direction des constructions et armes navales (DCAN) de Brest et les entreprises sous-traitantes ou cocontractantes a pesé très lourd¹⁴. Ces mêmes huit kilomètres représentent aussi une distance de sécurité pour la population de l'agglomération.

Militairement parlant, au départ de la future base, le transit en surface des sous-marins jusqu'au rebord du plateau continental est des plus brefs. La proximité des bases aéronavales de Lanvéoc-Poulmic (hélicoptères), de Landivisiau (intercepteurs), de Lann-Bihoué (avions de patrouille maritime), la présence de l'escadre de l'Atlantique (escorteurs de lutte anti-sous-marine, bâtiments antimines) et le faible éloignement de l'escadrille des sous-marins de la base de Lorient, indispensables pour l'entraînement, ont aussi beaucoup compté dans le choix du site. Le décret, non publié au *Journal officiel*, est pris en juin 1965¹⁵.

210

Quelle a été la réaction des populations environnantes du site de la future base ?

Dans un premier temps, l'indignation domine. Ce sont 230 ha qui sont concernés par une expropriation imminente : 80 ha sur l'Île Longue proprement dite et 150 ha sur ce qui est appelé à devenir l'annexe de Guenvenez, à 5 km au sud pour abriter les vecteurs. À cela s'ajoutent les surfaces des zones « d'isolement », figurant en bleu sur les cartes, grevées de servitudes liées à la sécurité des abords de la base, probablement interdites à la construction¹⁶. Un « comité de défense de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez » se crée parmi les habitants¹⁷. Il est animé par le docteur Louis Jacquin, maire de Crozon, et par Marcel Sylvain Montillet, un officier principal des équipages né à Crozon et retiré en 1958 au Fret après une carrière de spécialité transmetteur intégralement

13 La baie de Douarnenez ouvre sur les profondeurs océanes et à l'abri du cap de la Chèvre, de l'anse de Saint-Nicolas, au sud de la pointe de Saint-Hernot, elle peut être facilement protégée. Si l'étroitesse du goulet pénalise la rade de Brest, la dissuasion reposant sur la menace exercée par les SNLE en patrouille joue dès l'exercice d'une menace sur le port-base.

14 Marie-Thérèse Cloître-Quéré, *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-université de Bretagne occidentale, 2000, p. 253-275 ; Alain Boulaire, Patrick Boureille & Geneviève Emon-Naudin, *L'Arsenal de Brest. 4 siècles d'industrie navale*, Quimper, Palantines, 2013, 240 p.

15 Philippe Attard, « Alain Juppé à l'Île Longue, 40 ans après *Le Redoutable* », *Ouest-France*, 30 novembre 2010.

16 S'il n'est théoriquement pas interdit de construire des habitations à proximité de la zone, le ministère des Armées dont relève l'autorisation refuse en 1965 de se prononcer sur le sujet « en attendant que les études en cours soient achevées » (« La presqu'île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », art. cit.).

17 En 1965, la population de l'Île Longue se monte à 98 habitants permanents, répartis entre 30 maisons, et 121 saisonniers, occupant 38 résidences secondaires.

passée en Afrique occidentale et en Afrique du Nord¹⁸. Le maire n'a pas été consulté, seulement informé par le vice-amiral d'escadre et préfet maritime Maurice Amman que l'Île Longue va « être entièrement utilisée par la Marine pour devenir l'abri de ses sous-marins atomiques¹⁹ ». Cette brutalité cadre assez mal avec l'un des aspects de la mission de l'amiral Amman en tant que préfet maritime : remettre la Marine au centre de la ville. Il semble malgré tout qu'il soit parvenu à tenir ce rôle de « l'homme qui sut intégrer la Marine dans la vie de la Cité », si l'on se réfère au Télégramme de Brest du 14 novembre 1965²⁰.

La municipalité de Crozon tente vainement de mener la lutte contre l'inéluctable. Une délibération du conseil regrette, le 27 août 1965, l'impossibilité de rediscuter la base du projet avec le préfet du Finistère²¹. Une lettre est adressée au ministre des Armées, Pierre Messmer, énumérant les arguments allant à l'encontre de l'implantation de la base : de la perte du site et de l'expropriation des habitants aux dangers de la radioactivité en passant par la menace d'une frappe préemptive de la part de l'adversaire « préférentiel » (l'URSS) en cas de conflit et la ruine de l'économie locale fondée sur la pêche, le tourisme et le trafic maritime marchand²². En vain.

Le lundi 25 octobre 1965, à la chambre de commerce de Quimper, en conclusion d'une réunion publique, une motion est adoptée :

Le comité de défense de l'Île Longue, de Guenvenez et de Rostellec :

1. considère ce projet inhumain pour les habitants chassés de leur demeure ;
2. s'indigne en tant que Bretons des conséquences catastrophiques qu'aurait pour toute la presqu'île l'installation des sous-marins atomiques et des dangers imprévisibles, ainsi que de l'extension possible de pareilles installations ;
3. souhaite que les personnalités responsables et les habitants du Finistère prennent conscience du danger qui les menace ;
4. déplore que le gouvernement n'ait pensé à la presqu'île et au Finistère que pour des installations militaires.

18 SHD-MV, CC7 4^e Moderne, 1701/3, 3321/2 et 3492/10, dossier personnel de Marcel Sylvain Montillet.

19 Philippe Attard, « Alain Juppé à l'Île Longue, 40 ans après *Le Redoutable* », art. cit.

20 Cité par Thibault Pujolas, *L'Amiral Maurice Amman. Un marin face aux vicissitudes de la France et de sa Royale au xx^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. du professeur Robert Frank, Paris I - Panthéon-Sorbonne, septembre 2005, p. 211-213.

21 « La presqu'île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », art. cit.

22 Yves Cariou, *FOST. Force océanique stratégique*, Rennes, Marines éditions, 2006, p. 25-26. Il est remarquable de constater les efforts parallèles fournis par la municipalité, avec l'appui de la Marine, pour faire de Brest à la même époque un port-relais pétrolier (amiral Maurice Amman, « Brest, port-relais pétrolier pour la France et pour l'Europe », *Revue maritime*, janvier 1968, p. 42-59 ; capitaine de vaisseau Louis Oudet, « L'Europe du Nord-Ouest et les grands pétroliers », *Revue maritime*, avril 1968, p. 504-512).

Les habitants de l'Île Longue, Guenvenez et Rostellec, en accord avec le comité, sont résolus à ne pas quitter leurs habitations et demandent le retrait d'un projet tendant à transformer notre département en désert²³.

Par un concours de circonstances, *L'Express* du même jour publie une « carte de la force de frappe » matérialisant les différents chantiers en construction, de Cadarache et Pierrelatte à Albion et Crozon²⁴.

Pour mobiliser la population en sa faveur, le comité rappelle les souffrances endurées par les habitants du Finistère en général, et de Brest en particulier, au cours de la Seconde Guerre mondiale, du fait de l'occupation allemande et des bombardements alliés. Mais il ne se veut pas pour autant antimilitariste. On peut ainsi lire sur une affiche appelant à une réunion le 29 janvier 1966 dans la salle du nouveau théâtre rue Yves-Collet à Brest :

212

Le comité de l'Île Longue et les habitants ne contestent pas les exigences de la Défense nationale, mais espèrent et estiment qu'une solution plus humaine pourrait être trouvée qui, tout en ménageant les impératifs militaires, permettrait aux habitants de cette région de finir leur vie chez eux²⁵.

L'éloignement de l'agglomération brestoise justifie des efforts de sensibilisation pour gagner la population du chef-lieu :

Il est certain que si le projet du gouvernement recevait exécution, ceci porterait un gros préjudice sur le plan économique, industriel et touristique à toute une région, préjudice dont Brest pourrait également avoir à souffrir. C'est le problème tout entier de la rade et des communes environnantes qui est en cause (pêche, ostréiculture, agriculture, tourisme, industries diverses)²⁶.

Pour maintenir la pression, le comité répand à profusion des tracts hostiles au projet, fédère autour de lui les oppositions au développement de la force de frappe, procède à de larges campagnes d'affichage et multiplie les réunions, les défilés et les manifestations, à Brest, à Quimper, à Crozon, etc. Une affiche portant le slogan « Le Finistère veut vivre » et appelant à manifester le 21 novembre à Crozon procède à des amalgames opportuns au bénéfice de la cause. On rappelle la récente extension de la base aéronavale de Landivisiau en 1965 (148 ha) aux dépens de la commune de Bodilis, peu après celle

23 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », *Tribune socialiste*, 13 novembre 1965.

24 Maurice Leroux, « La carte de la force de frappe », *L'Express*, 25 octobre 1965.

25 Yves Cariou et al., *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2010, p. 75.

26 *Ibid.*

de 1956 (257 ha). Apparaît la rumeur de « la destruction d'un quartier de Brest sous prétexte de rénovation » (le quartier de Pontanezen?) « pour permettre le passage d'une route stratégique ». La conclusion est claire, « [le] département est transformé en un vaste réduit militaire²⁷ ». Sous la plume de Paul Trémintin, la *Tribune socialiste* du 13 novembre 1965 prédit cette dérive :

Et ce n'est là qu'un point de départ car il faudra ensuite créer des bases de fusées pour protéger ces installations et ainsi, de proche en proche, une grande partie du Finistère va se retrouver envahie²⁸.

Dès lors, le Finistère fait face à de nombreux dangers. Le premier est l'exposition aux radiations. « Personne ne peut affirmer qu'avec la présence du sous-marin, il n'y aura pas de danger de radioactivité et d'accident²⁹. » Le rappel opportun de l'existence d'un projet de loi destiné à couvrir les risques entraînés par les navires à propulsion nucléaire omet seulement l'essentiel... que cette initiative précède le choix du site de l'Île Longue et qu'il s'agit tout autant d'encadrer les éventuelles escales en France de navires de surface américains à propulsion atomique – classe Long Beach ! Le second danger consiste en l'exposition à une frappe atomique. « En cas de guerre, la riposte se ferait prioritairement sur le Finistère³⁰ ». Parler de riposte, c'est méconnaître le cœur même de la doctrine de dissuasion. Cet appel à manifester contre le projet gouvernemental émane, il est vrai, entre autres organisations, du Parti communiste français, de la Confédération générale du travail et de l'Union des jeunes communistes de France. Par ailleurs, est évoqué le coût pharaonique des investissements nécessités par la constitution de la force de frappe pour aboutir à l'équivalent du millième des outils de défense soviétique et américain³¹. Aussi le gouvernement est-il appelé à renoncer aux expérimentations nucléaires en Algérie et bientôt au Pacifique, à adhérer aux accords interdisant les essais atmosphériques et à participer aux conférences sur le désarmement³² : « Il importe

27 *Ibid.*

28 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », art. cit.

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

31 Le ministre des Armées du gouvernement Pompidou, Pierre Messmer, devenu Premier ministre en 1973, clora le débat sur le coût de la force de frappe en déclarant d'un ton définitif à l'Assemblée nationale : « Il est des secrets militaires qui se traduisent par des silences budgétaires. » Fermez le ban !

32 Dix-sept expérimentations nucléaires ont eu lieu au Sahara à Reggane et In Ecker du 13 février 1960 au 16 février 1966. À compter du 2 juillet 1966 (tir Aldébaran sur barge d'une puissance voisine de 200 kt), le centre des expérimentations nucléaires du Pacifique avec ses sites de Mururoa et de Fangataufa prend le relais jusqu'en 1996. Le traité d'interdiction partielle des essais signé à Moscou le 5 août 1963 par les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne interdit les essais atmosphériques, extra-atmosphériques et sous-

de s'orienter résolument dans la voie du désarmement général et contrôlé³³. » Il est vrai que le Mouvement de la paix s'est joint à cet appel à manifester et qu'il est à l'origine d'un colloque qui s'est tenu à Brest le 6 octobre 1965 sur la question de l'armement nucléaire français³⁴. Le quatrième danger induit par cette implantation réside dans une entrave à l'essor économique régional : « La militarisation excessive découragera les investissements économiques et freinera, entre autres, les activités du port de Brest³⁵. » Enfin, le département perdra toute attractivité auprès des touristes : « Joyau touristique, le Finistère deviendra une région désertée par les vacanciers³⁶. » L'exorde est révélateur qui appelle à dire

NON aux expropriations de l'Île Longue, de Guenvenez et de Rostellec, NON au sous-marin atomique et à la force de frappe, OUI aux investissements productifs et à l'expansion économique du Finistère, OUI à la Paix mondiale.

214

Le propos se politise donc nettement à la fin de 1965 et la question centrale devient celle de la légitimité morale de l'armement atomique français. Paul Trémintin conclut son article de la *Tribune socialiste* par un double appel à rejoindre la manifestation du 21 novembre qui doit avoir lieu à Crozon contre l'implantation de la base et à voter le 5 décembre contre le général de Gaulle :

Les Finistériens montreront le 21 novembre leur volonté de ne pas se laisser faire. Ils auront aussi l'occasion de le montrer le 5 décembre [jour du premier tour de l'élection présidentielle] car, si jusqu'ici ils ont en majorité voté pour de Gaulle (tous les députés du département sauf deux sont U.N.R.), ils n'en sont guère récompensés. Espérons qu'ils s'en rendront compte la prochaine fois³⁷.

Le Finistère a en effet élu en novembre 1962 de nombreux députés appartenant à la majorité présidentielle et l'opposition compte mettre à profit le rejet des implantations pour conquérir une partie des fiefs gaullistes³⁸. La Bretagne, majoritairement acquise au général, le demeure cependant

marins : la France, accusant un retard technologique sur ces trois puissances, refuse alors de prendre part à la négociation.

33 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », art. cit.

34 *Ibid.*

35 *Ibid.*

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 Seuls deux des huit représentants que le Finistère envoie à l'Assemblée nationale appartiennent à l'opposition en 1962 : François Tanguy-Prigent du PSU (mais siégeant parmi les non inscrits) dans la quatrième circonscription et Louis Orvoën du centre démocratique dans la huitième : Christian Bougeard, *Tanguy Prigent. Paysan ministre*, Rennes, PUR, 2002. Le canton de Crozon appartient à la sixième circonscription. Grande figure de la Résistance, la députée UNR sortante, Suzanne Ploux, maire de Pont-de-Buis depuis 1945, est réélue sans grands soucis en 1967 : Christine Bard, « Les premières femmes au gouvernement (1936-

en 1965, votant le 19 décembre à 63,30 % en faveur du candidat sortant, soit 8 % de plus que la moyenne nationale (55,20 %). « Moins d'un opposant sur sept a fait le rapprochement entre la politique nucléaire et la personne du président de la République », écrit Irène Allier à ce propos dans *L'Express* du 25 juillet 1966³⁹.

L'audience des contestataires dépasse cependant le simple plan local : se côtoient dans une même réprobation le sénateur André Monteil, ancien ministre de la Marine de la IV^e République⁴⁰, Jacques Duclos⁴¹ et François Mitterrand, l'un des ténors de l'opposition de gauche au général auréolé de sa participation au second tour de l'élection présidentielle le 19 décembre 1965⁴². Membre du gouvernement Pierre Mendès-France, le premier eut à se prononcer sur l'emplacement du chantier de construction du sous-marin à uranium naturel et eau lourde (le *Q.244*), et à arbitrer entre Cherbourg et Blainville-sur-Orne... Le second est le secrétaire général du comité central du Parti communiste français. Quant au dernier, il n'est pas nécessaire ici de rappeler l'évolution de ses positions sur la dissuasion. Retenons seulement qu'en cette occasion les opposants à l'implantation de la base font clairement campagne électorale contre de Gaulle.

Fait rarissime, la procédure d'expropriation « d'extrême urgence » est appliquée fin 1966⁴³. Déjà, l'administration des Domaines a entrepris ses

1981) », *Histoire@Politique. Revue électronique du centre d'histoire de Sciences-Po*, n° 1, mai-juin 2007.

39 Irène Allier, « Une enquête en Bretagne », *L'Express*, 25 juillet 1966.

40 André Monteil (1915-1998) : député MRP du Finistère de 1945 à 1958, il a été secrétaire d'État aux forces armées (Marine) des gouvernements de René Pleven et d'Henri Queuille de juillet 1950 à août 1951. Il occupe le même poste au sein du gouvernement de Pierre Mendès France entre juin et septembre 1954.

41 Jacques Duclos (1896-1975) : député à de nombreuses reprises, il est l'un des principaux dirigeants du Parti communiste français dans le sillage de Maurice Thorez et dans la décennie qui suivit son décès.

42 François Mitterrand (1916-1996) : élu député de la Nièvre en 1962 et président du conseil général de la Nièvre en 1964, cet ancien ministre de la IV^e République est en recherche de survie politique et a publié le *Coup d'État permanent* en 1964. À la tête de la Convention des institutions républicaines, il est le candidat de la gauche désunie aux présidentielles de 1965 : son résultat inespéré au premier tour le qualifie pour affronter le général de Gaulle et il reçoit à cette occasion le soutien de toutes les formations de gauche, du centriste Jean Lecanuet, du conservateur Paul Reynaud et de l'extrême droite (Jean-Louis Tixier-Vignancourt).

43 L'urgence « simple » permet d'accélérer le déroulement de la phase judiciaire de l'expropriation, en réduisant les délais de saisine du juge et en autorisant la prise de possession des biens expropriés après le versement d'une indemnité provisionnelle. La procédure « d'extrême urgence » entraîne une prise de possession des parcelles concernées dès le prononcé de l'utilité publique de l'opération. À la différence de l'urgence simple, dans le cadre de laquelle la prise de possession intervient après la saisine du juge de l'expropriation, l'autorisation de prendre possession est donnée, en cas d'extrême urgence, par un décret rendu après un avis conforme du Conseil d'État (article L.15-6 du Code de l'expropriation). Les opérations susceptibles de justifier le déclenchement des procédures

travaux d'évaluation. Puisque l'espoir de vaincre n'est plus, l'enjeu se déplace sur le plan financier : obtenir une large indemnisation pour les familles expropriées et celles vivant dans des zones bleues soumises à de lourdes servitudes. D'autre part, il s'agit de limiter les zones concernées autant que possible...

Le temps des négociations pour empêcher le projet d'aboutir est en effet révolu et la presqu'île devient en 1967 le domaine des Travaux maritimes. Un phénomène similaire se produit au même moment et sur une autre échelle avec l'installation en Haute-Provence des premiers éléments du plateau d'Albion dont l'extension envisagée en mars 1966 est représentée par un triangle d'une surface de 36 000 hectares entre les communes de Montbrun (Drôme) au nord, les Omergues (Basses-Alpes) à l'est et Rustrel (Vaucluse) au sud⁴⁴. Le vent de protestation est bien plus violent, les intellectuels comme Jean Paulhan ou Jacques de Bourbon-Busset se mobilisant apparemment plus aisément pour la défense des petits matins cléments de la Haute-Provence qu'en faveur des cieux changeants de la péninsule de Crozon⁴⁵. Cette coïncidence montre l'existence d'une concurrence, sinon d'un phénomène d'éviction, entre Albion et l'Île Longue.

Ce second débat est lui-même éclipsé par l'entrée en service en juillet 1966 du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique. Journal régional catholique à l'audience très importante, *Ouest-France* organise à l'été 1966 un sondage sur la force de frappe auprès de ses lecteurs, le quotidien reçoit un millier de lettres dont les deux tiers émanent d'opposants à la bombe atomique française, essentiellement pour des raisons éthiques⁴⁶. La condamnation de l'armement

d'urgence sont limitativement énumérées par le code (articles L.15-6 et L.15-9) : travaux intéressant la défense nationale, travaux de construction d'autoroutes, de routes nationales, de voies ferrées.

44 Jacques Isnard, « En Haute-Provence, l'armée a commencé l'acquisition des terrains pour la base d'engins stratégiques », *Le Monde*, 1^{er} mars 1966, p. 7.

45 « Les malades de la pétition », *La Nation*, 21 mai 1966. Ils s'élèvent « contre la force de dissuasion en général et contre l'implantation d'une base de missiles en Haute-Provence en particulier. La force de frappe n'atteindra en définitive que les Français et l'un des plus beaux sites de France sera défiguré ». Et *La Nation* de conclure : « Vive la super bombe russe, américaine ou volapuk ! À bas la dissuasion française ! À bas la survie européenne ! Vive la Quatrième ! Vive la Troisième ! Et nous attendrons noblement la pluie salvatrice des forces de frappe étrangères ! »

46 Irène Allier, « Une enquête en Bretagne », art. cit. Le sondage sur la bombe atomique s'est déroulé à travers des tribunes libres ouvertes dans les colonnes du quotidien à des personnalités comme le ministre des Armées Pierre Messmer, un ingénieur du Commissariat à l'énergie atomique, le vice-président de la Fédération des malades et paralysés de France, un sénateur de Loire-Atlantique, etc. Sollicité, François Mauriac s'est récusé. Le courrier des lecteurs complète les prises de positions. Avec 672 000 exemplaires vendus chaque jour, *Ouest-France* est alors le premier des quotidiens régionaux et le troisième au niveau national. Avec ses quarante-quatre éditions différentes sur douze départements allant de la Manche à la Vendée et du Finistère au Maine-et-Loire, ses enquêtes touchent près de deux millions de lecteurs. Irène Allier ajoute « qu'il a généralement plutôt tendance à suivre [ses lecteurs] qu'à [les] entraîner », même si elle reconnaît que l'évolution récente au sein de la famille

atomique par l'évêque de Laval, Mgr Jacques Guilhem, lors du concile Vatican II a eu un profond retentissement auprès de l'électorat catholique⁴⁷.

En 1967, l'enjeu se déplace sur le plan international et la défense des intérêts des expropriés de la péninsule de Crozon est diluée d'autant. Le Mouvement contre l'armement atomique organise ainsi onze « marches de la paix », les samedi 22 et dimanche 23 avril. Si l'une d'entre elles a lieu en Bretagne, elle ne concerne que l'Ille-et-Vilaine entre Bruz et Rennes⁴⁸. Le succès a d'ailleurs été très limité : « Une centaine d'étudiants et d'étudiantes parcouraient les quelques kilomètres qui séparaient les deux villes en brandissant des banderoles et en scandant des slogans⁴⁹. » Le même jour, une marche antiatomique identique rassemblait 30 000 manifestants à Bruxelles en Belgique et les slogans ne laissent aucun doute sur les centres d'intérêt : « La paix au Vietnam », « US go home » et « Johnson au poteau ». L'intérêt médiatique est désormais ailleurs et la visite d'inspection du prototype à terre du réacteur du sous-marin nucléaire que le général de Gaulle effectue le 7 novembre 1967, il est vrai à Cadarache, ne relance pas l'agitation en Bretagne⁵⁰. Au même moment, cinq émissions de la série *Cinq colonnes à la une* intitulées « Guerre ou paix », portant sur les retombées scientifiques et économiques de l'armement nucléaire stratégique pour le secteur civil sont diffusées du vendredi 3 au dimanche 5 novembre à la télévision⁵¹. La quatrième est consacrée au sous-marin atomique et l'on visite successivement le centre d'entraînement de la flotte à Toulon, le chantier

propriétaire du titre a vu la faction catholique libérale des Hutin-Desgrées l'emporter sur l'aile conservatrice emmenée par les Desgrées du Loû. « On raconte des choses passionnantes à Rennes... », *Le Nouvel Observateur*, 27 juillet et 26 octobre 1966, p. 12.

- 47 Charles Marie Jacques Guilhem (1897-1975) a été évêque de Laval de 1962 à 1969. Avec M^{re} Pierre Boillon, évêque de Verdun, il est intervenu contre l'arme atomique au cours du concile Vatican II et ils ont contribué à la mise au point d'une des constitutions les plus importantes du concile (*dc*, n° 1443, 7 mars 1965 et n° 1460, 5 décembre 1965). Frédéric Le Moigne et Christian Sorrel, « Les évêques français et le concile Vatican II », *Anuario de Historia de la Iglesia*, t. XXI, 2012, p. 185-205.
- 48 *Le Monde*, 17 avril 1967. Le choix de Bruz s'explique par le bombardement meurtrier du 8 mai 1944 qui fit 183 morts sur une population alors de moins de 1 000 habitants. On est loin de l'enjeu représenté par l'implantation de la base des sous-marins nucléaires.
- 49 *Le Monde*, 25 avril 1967. Les slogans prononcés ne nous sont pas connus.
- 50 Pierre Limagne, « Pierrelatte, Cadarache, Istres... de Gaulle inspecte les centres névralgiques de la force de dissuasion », *La Croix*, 7 novembre 1967, p. 1-2. Après l'échec du *Q. 244*, il avait été décidé de construire le prototype du réacteur à uranium enrichi du futur sous-marin atomique à terre plutôt que directement dans la tranche du submersible : ce fut l'œuvre de l'ingénieur général Jacques Chevallier et le prototype à terre (PAT) divergea le 14 août 1964. Jacques Chevallier, « La genèse de la propulsion nucléaire en France », dans *1899/1999. Un siècle de construction sous-marine. Actes du colloque des 25 et 26 octobre 1999*, Cherbourg, DGA-DCN, 1999, p. 99-112.
- 51 *Cinq colonnes à la une* produite par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Pierre Lazareff. Les cinq émissions de la série « Guerre ou paix » sont respectivement I. *L'Atome*, télédiffusée le 3 novembre, II. *L'Électronique* et III. *Les Fusées*, le 4 novembre, IV. *Le Sous-marin atomique* et V. *Nucléaire, biologique, chimique*, le 5 novembre 1967.

de construction du SNLE *Le Redoutable* à Cherbourg, le prototype à terre à Cadarache avant d'arriver sur la frégate lance-engins *Suffren* et de participer à un exercice de lutte anti-sous-marine mettant en œuvre la frégate, un Breguet Atlantic et des engins Malafon. La coïncidence avec la tournée d'inspection du général n'est pas fortuite, pas plus qu'avec la crainte exprimée par les États-Unis de voir l'Union soviétique atteindre la « 4^e génération » de bombes, celles des « bombes semi-orbitales ». Cette série pédagogique intervient à un moment où la crédibilité absolue de la dissuasion gaullienne paraît sérieusement compromise et les critiques se développent sur le sacrifice de la défense conventionnelle au tout nucléaire⁵². À aucun moment au cours du débat qui réunit Jean-Jacques Servan-Schreiber, Nicolas Vichenev, Alexandre Sanguinetti et Hugues de l'Étoile, il n'est fait mention de la base opérationnelle alors en construction à l'Île Longue⁵³.

218

Au-delà de cette date, l'Île Longue n'est plus évoquée que rarement, comme en avril 1969 dans *L'Express* où l'on explique qu'en plus des chiens policiers, des marsouins sont spécialement entraînés en rade d'Arcachon pour détecter toute intrusion de nageurs de combat et prévenir les services de sécurité de la base par un coup de nez sur un gong⁵⁴.

L'ÎLE LONGUE : UNE AUBAINE ÉCONOMIQUE (1967-1980)

Dans un Finistère où la construction de la centrale de Brennilis est bien avancée, l'enquête d'*Ouest-France* a montré que l'on peut être à la fois gaulliste convaincu et réservé pour le moins sur la force de frappe⁵⁵.

52 Pierre Limagne, « Les téléspectateurs face à la bombe », *La Croix*, 7 novembre 1967, p. 1-2.

53 Jean-Jacques Servan-Schreiber est directeur de l'hebdomadaire *L'Express* et auteur du best-seller *Le Défi américain* (Paris, Denoël, 1967). Nicolas Vichenev est le chef de la rubrique scientifique du journal *Le Monde*. Alexandre Sanguinetti est député UNR de Paris depuis 1962 et siège à la commission de la défense nationale et des forces armées. Il a été le rapporteur de la seconde loi de programmation militaire (1965-1970). L'ingénieur en chef Hugues de l'Étoile dirige le centre de prospective et d'évaluation du ministère des Armées et il est donc un proche conseiller du ministre des Armées. Les deux premiers sont réservés sur le bénéfice pour l'économie civile nationale du programme militaire stratégique. En revanche, les deux derniers sont proches des positions défendues par le gouvernement même s'ils insistent sur le fait qu'ils ne parlent pas en son nom.

54 « L'île aux sous-marins », *L'Express*, 28 avril 1969. En 1967, dans le cadre d'un programme étudiant l'emploi militaire des mammifères marins (NMMP), Tuffy, un dauphin de l'US Navy, a été entraîné dans la baie de San Diego à repérer et guider les plongeurs perdus. Ses congénères, mais aussi des otaries de Californie, assurent aussi la protection des ports, des bases et des navires, le repérage et la récupération des cibles d'entraînement et la localisation des mines.

55 Dans les monts d'Arrée en Bretagne, la centrale nucléaire de Brennilis ou EL 4 a été construite pour assurer le développement économique d'une région en voie d'abandon. Elle entre en service en 1967. Après la condamnation de la filière eau lourde, sa fermeture le 31 juillet 1985 donne lieu à des manifestations des employés et des populations riveraines,

La centrale de Brennilis est en effet un assez bon exemple de l'ambivalence des sentiments ressentis à l'égard du progrès atomique. « Ici même à Brennilis, longtemps figée dans son passé, se préfigure l'avenir », peut-on entendre de la part du commentateur dans un reportage daté du 16 avril 1966. Et l'un des interviewés d'ajouter : « Cela fait un peu de changement dans le secteur. Autrement, c'était mort⁵⁶ ». Dans une région marquée par un retard économique assez important, le développement de l'énergie nucléaire civile représente un appréciable potentiel d'activité.

Il en va de même avec le nucléaire militaire en presque-île de Crozon. La création de nombreux emplois, sitôt les marchés signés avec les consortiums d'entreprises en août 1967, explique un accueil progressivement moins réservé à l'implantation de la base opérationnelle. Ce chantier est en effet rapidement le plus important d'Europe⁵⁷. Trois entités doivent être créées sur l'Île Longue : au nord, la zone des bassins et des appontements ; au centre la pyrotechnie avec les silos des vecteurs, le stockage des ogives nucléaires et les ateliers de montage ; au sud, près du village de Rostellec, les locaux de vie, de commandement et d'administration. Deux groupements sont retenus pour les opérations de génie civil. Le premier, emmené par l'Entreprise des grands travaux hydrauliques (EGTH) et Spie-Batignolles, reçoit la charge de l'aménagement des bassins et de la zone pyrotechnique. Le second, dirigé par l'entreprise Campenon-Bernard, se voit confier la construction des jetées et des quais, ainsi que des bâtiments de casernement et d'exploitation. Le premier groupement fort de huit firmes intègre un certain nombre de sous-traitants de Bretagne⁵⁸. Le second est plus une troïka industrielle au sein de laquelle domine Campenon-Bernard. Avec le recul et compte tenu de l'ampleur du marché et de ses retombées financières (350 millions de francs courants pour le seul génie civil), le montage a harmonieusement fonctionné. Sur la base des 3 fois 8 heures ou des 2 fois 10 heures, trois années ont été nécessaires pour que 1 500 ouvriers opérant jour et nuit mènent à bien le chantier. Lorsque *Le Redoutable* gagne Brest le 26 septembre 1970, l'essentiel est réalisé.

Au cours de l'été 1967, le début des travaux coïncide avec l'expulsion ou l'évacuation des derniers habitants de l'île. La gendarmerie concourt

réclamant au nom de la préservation de l'emploi une deuxième centrale, six ans après l'abandon du projet de centrale nucléaire à Plogoff.

56 INA, « Usine nucléaire de Brennilis », 16 avril 1966, en ligne : <http://www.ina.fr/video/RYC9711288546>, consulté le 4 octobre 2017.

57 Yves Cariou a particulièrement bien su mettre en valeur cet aspect de la construction de la base opérationnelle de l'Île Longue dans ses ouvrages *FOST. Force océanique stratégique* (op. cit., p. 24-31) et *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel* (op. cit., p. 62-109).

58 Sous-traitant sur le chantier de la base de l'Île Longue, l'entreprise Marc SA, fondée en 1876, devient un des leaders régionaux des travaux publics à partir des années 1970.

à l'opération et André Calvez, un des principaux responsables des Travaux maritimes présents sur le site, a rapporté à Yves Cariou qu'il avait été, comme ses camarades, conspué et injurié par une partie des expulsés :

Ce fut un moment très pénible à supporter. Nous étions là pour faire notre travail, certes, mais nous ne pouvions rester insensibles devant la détresse, réelle et compréhensible, des expropriés. Ainsi la famille d'une femme âgée, presque centenaire, nous suppliait-elle de la laisser mourir chez elle. C'est sans doute l'épisode qui m'a le plus ému. Quelques personnes furent alors hébergées dans des maisons situées à Rostellec⁵⁹.

220 Si la classification des archives ne permet pas d'évoquer très précisément la crise de mai 1968, deux constats peuvent être établis. Le chantier de l'Île Longue n'a pas été épargné par les mouvements de grève et, là comme à Cherbourg, les autorités locales de la Marine ont pris en avance de phase un certain nombre de dispositions en matière de sûreté et de sécurité du site. En ces temps socialement troublés, la Marine redoute des grèves de type insurrectionnel de la part d'un personnel ouvrier parfaitement compétent mais massivement syndiqué. « Rares sont ceux qui osent se soustraire aux ordres de grève, même s'ils sont lancés pour les motifs les plus insolites », note-t-on dans la correspondance avec l'état-major de la Marine. Mais on atténue immédiatement le propos :

Par contre, tous ceux qui ont été mis en demeure ont toujours rallié : le nombre de mises en demeure a toujours répondu à la nécessité d'assurer la sécurité, ce qui est bien admis, mais aussi à celle de poursuivre les travaux qui sont sur le chemin critique de l'indisponibilité⁶⁰...

Aucune trace d'une remise en cause de la dissuasion n'est perceptible à travers les manifestations *in situ*. Les événements des mois de mai et de juin ont causé un retard global d'environ un mois sur les travaux de génie civil en cours, peut-être un mois et demi sur les travaux de couverture des bassins et de mécanique. Ils ont eu aussi des conséquences analogues sur l'établissement des dossiers d'appel pour le lancement des opérations annexes de la zone sud de la base et du fort de Crozon. Cumulé avec l'habituelle période des congés d'été, le retard est estimé à deux mois. Somme toute, l'impact est limité, d'autant moins sensible que la chronologie de l'arrivée du SNLE *Le Redoutable* à l'Île Longue a elle aussi glissé de deux mois – 1^{er} juin 1970. Tout est apparemment pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous retiendrons juste de l'épisode que la contestation ne s'est pas rallumée à l'occasion de cette crise sociale.

59 Yves Cariou *et al.*, *L'Île Longue, op. cit.*, p. 78.

60 Patrick Boureille *et al.*, *L'Île Longue, op. cit.*, p. 115.

L'Île Longue a trop changé dans sa morphologie – 30 ha gagnés sur la mer grâce aux remblais – et sa physionomie – de l'ancien paysage, seule la villa Léon demeure. La nostalgie n'a plus de point d'ancrage.

Les travaux ne constituent pas le cœur du sujet de cette communication, mais leur ambivalence ne doit pas être cachée. Un tel chantier a constitué une aubaine, bien au-delà d'ailleurs de l'admission au service actif de la base puisque les constructions ne cessent pas vraiment avant 1975. Dans sa correspondance, le capitaine de vaisseau Alleaume, commandant la base opérationnelle de la FOST et l'escadrille des SNLE, note ainsi en 1973 que les textes organiques, les ordres permanents, les instructions et les règlements sont établis et ajustés au fil même de l'événement,

pendant le temps que les sous-marins s'arment et font mouvement, que les édifices se bâtissent encore, que la sûreté s'organise, que des tranches d'équipage nouvelles s'instruisent et viennent progressivement relever les plus anciennes⁶¹.

L'écho traverse la rade. La construction de la base de l'Île Longue a nécessité à un moment ou à un autre le concours de presque tous les bureaux d'études, services, ateliers et autres chantiers de la DCAN. Les caissons constituant l'ossature des 1 100 m de quais et de jetées nécessaires pour la base opérationnelle des SNLE ont été ainsi préfabriqués dans le bassin 4 de l'arsenal avant d'être amenés en flottaison et échoués à leur emplacement définitif.

Les années passent et la base se fond dans le paysage. Dix ans après avoir battu le pavé contre le nucléaire, des manifestants brestois scandent, vendredi 7 novembre 1974, rue de Siam « Giscard, tu n'es pas terrible, et nous serons redoutables ». Le président est en effet venu plonger une journée durant avec l'équipage du SNLE *Le Terrible*. Cet événement intervient peu de temps après le Conseil de défense du 10 octobre au cours duquel la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été réaffirmée : le futur *Inflexible* « qui doit entrer en service vers 1980⁶² ». Elle a lieu aussi à la veille de la discussion devant le Parlement du budget de la Défense pour 1975, combattu à la fois par les partis de gauche et par certains membres de la majorité. « Il y a deux campagnes contre la force de dissuasion. Il n'appartient pas aux auteurs de ces campagnes d'être les censeurs d'une défense autonome de la France »,

⁶¹ *Ibid.*, p. 114.

⁶² Le SNLE *L'Inflexible* dont la décision de mise en chantier a été prise par Alain Poher, président de la République par intérim, en avril 1974, est l'objet d'une nouvelle décision en octobre de la même année par Valéry Giscard d'Estaing. Stoppée en 1976 au moment de la rupture entre le président et son Premier ministre Jacques Chirac, sa construction est reprise au lendemain des élections législatives de mars 1978, remportées d'extrême justesse par la majorité RPR-UDF. Il est admis au service actif en 1985.

déclare le président retrouvant les accents gaullois. « On ne peut pas souhaiter pour la France une Défense nationale autonome et en même temps lui refuser tous les ans les moyens de cette défense⁶³ », ajoute-t-il. Les manifestants à l'extérieur, s'ils contestent mollement la dissuasion – Programme commun oblige... –, réclament avant tout en ces temps de crise économique un plan de charge décent pour les arsenaux de la Marine.

222

La dissuasion au travers de la force océanique stratégique à peine naissante avec ses deux premières unités en 1970 était alors loin d'accaparer la DCAN de Brest qui ne lui consacrait que 7,5 % de son activité pour assurer les infrastructures d'accueil et l'entretien des SNLE, et 10 % si l'on y accole les études et recherches spéciales. À terme cependant, les grands carénages des SNLE sont appelés à prendre une importance croissante dans l'agenda de l'arsenal. À cette fin, un chantier de grand carénage avec toutes ses dépendances, appelé « bassin 10 » et situé dans le secteur de la Pointe, et six ateliers spécialisés (hydrauliques, périscopes, accumulateurs, tubes internes lance-missiles, bancs d'essais du système d'armes SNLE, station d'essais des auxiliaires) doivent doter l'arsenal des moyens industriels adaptés aux techniques développées sur les SNLE. La DCAN est maître d'ouvrage de l'ensemble du projet du bassin 10 – elle définit les caractéristiques fonctionnelles générales et détaillées de chaque partie de l'ouvrage – cependant que la DTM est maître d'œuvre des ouvrages de génie civil. Elle est en revanche maître d'œuvre responsable technique de la réalisation de l'ensemble des équipements industriels attenants.

Le rôle du port de Brest dans le soutien de la FOST s'est accru depuis le départ de l'essentiel des forces de surface pour le théâtre méditerranéen en 1974. L'entretien des SNLE, très rigoureusement planifié et plutôt insensible aux aléas budgétaires, implique des à-coups brutaux en raison des grands carénages : de 2 450 000 heures en 1977, il passe à plus de 3 000 000 en 1978 avant de revenir à son niveau antérieur. Ce sont toujours des millions d'heures de travail assurées par les interruptions pour entretien et réparations (IPER) et les refontes des SNLE basés à l'Île Longue⁶⁴. L'entretien des bateaux de surface constitue de fait la variable d'ajustement en fonction inverse de l'entretien des SNLE : 2 430 000 heures en 1977 et à peine 2 000 000 en 1978. Le départ du *Foch* à l'été 1975 et du *Clemenceau* à l'été 1976 pour Toulon représente la perte de 4 000 emplois, toutes catégories confondues. M. Marc Noyelle, directeur du port de commerce, est tout à fait fondé à constater que « la Royale continue à être la mère nourricière de Brest, même si son importance relative et même

63 Patrick Boureille *et al.*, *L'Île longue*, *op. cit.*, p. 143.

64 Patrick Boureille *et al.*, *L'Arsenal de Brest*, *op. cit.*, p. 175-200.

absolue (en termes d'effectifs) a tendance à baisser⁶⁵ ». Dès lors, il n'est plus question des expropriés de l'Île Longue.

En conclusion, cet épisode a été particulièrement traumatisant pour les familles violemment dépossédées de leur passé et déplacées d'autorité pour raison d'État. S'inscrivant cependant dans le contexte particulier des années 1965-1967, marqué par une effervescence des questions globales de politique nucléaire tant civile que militaire en France, il a été en quelque sorte noyé dans la masse et d'autant plus vite « digéré » que l'irréversible a été commis très rapidement sur le site. Vu l'ampleur des moyens déployés, tout retour en arrière est devenu très vite impossible, le paysage méconnaissable n'offrait plus de point d'ancrage à la nostalgie. Pris par ailleurs dans une lutte plus vaste contre la politique de dissuasion gouvernementale au nom de positions politiques (opposition à la « bombinette » du général) ou morales (crise de conscience), ce combat, local à l'origine, s'est trouvé dépassé dès la fin des années 1960. L'évolution de la conjoncture économique dans la décennie suivante aboutit même à une conversion de certains adversaires au nucléaire pourvoyeur d'emplois devenus plus rares.

65 Marc Noyelle, ingénieur des ponts et chaussées, a dirigé le port de commerce de Brest de 1974 à 1980, puis la construction de la centrale nucléaire de Saint-Alban - Saint-Maurice (Isère) entre 1981 et 1985.

